

République du Congo

Unité-Travail-Progrès

Lettre ouverte au président de la République

Excellence, monsieur le président de la République,

Les partis politiques, les associations de la société civile et les personnalités indépendantes de l'intérieur et de la diaspora congolaise, signataires de la lettre dont la teneur suit, viennent à vous, par la présente, vous adresser leurs civilités et vous exprimer **leur protestation indignée contre l'explosion de la criminalité et de l'intolérance politiques dans notre pays, l'indifférence hautaine du pouvoir face à la désespérance sociale des populations, l'idée lunaire du pouvoir, d'organiser une élection présidentielle en mars 2026, dans un pays aujourd'hui naufragé, ce, sans que les conditions préalables d'organisation d'une élection libre, transparente, honnête et apaisée ne soient remplies.**

Excellence, monsieur le président de la République,

Le Congo-Brazzaville se donne à voir à l'international, comme une République et une démocratie. C'est énoncer une banalité que de rappeler qu'une **République** se caractérise entre autres, par la garantie réelle des libertés individuelles et collectives (libertés de pensée, d'opinion, d'expression, de communication, de presse, de réunion, de manifestation, de cortège, de conscience) et par la protection des citoyens contre l'arbitraire et la criminalité politique.

Quant à la démocratie, entendue comme « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple », elle a pour fondement, la garantie réelle et la protection véritable des libertés fondamentales et des droits humains (droits à la liberté, à la vie, à des soins de santé de qualité, à un emploi et un salaire décents, à une éducation et une formation professionnelle de bon niveau, à une nourriture nutritive et saine, à un logement décent, à des loisirs sains, à un environnement salubre, à une vie digne).

S'agissant du droit à la liberté, l'article 9 de la Constitution du 25 octobre 2015 dispose : « La liberté de la personne humaine est inviolable. Nul ne peut être arbitrairement accusé, arrêté ou détenu ». Sur le même sujet, l'article 11 de la Constitution stipule : « Toute personne arrêtée est informée du motif de son arrestation et de ses droits dans la langue qu'elle comprend. Tout acte de torture, tout traitement cruel, inhumain et dégradant est interdit. Le pouvoir judiciaire, gardien des libertés individuelles assure le respect de ce principe dans les conditions fixées par la loi ».

Dans cet esprit, l'article 14 de la Constitution dispose : « Tout individu, tout agent de l'Etat, tout agent des collectivités locales, toute autorité publique qui se rendrait coupable d'actes de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant, soit de sa propre initiative, soit sur instruction est punie conformément à la loi ».

S'agissant des partis politiques, l'article 58 de la Constitution stipule : « les partis politiques se créent librement autour d'un idéal de paix, d'unité nationale et de développement socio-économique. Ils jouissent de la personnalité morale. L'adhésion à un parti politique est libre. Nul ne peut faire l'objet de mesures discriminatoires en raison de son appartenance à un parti ou du fait qu'il n'appartient à aucune formation politique ».

A propos de l'opposition politique, l'article 63 de la Constitution dispose : « L'opposition est reconnue en République du Congo. Elle ne peut subir de limites, quant à son existence et à ses activités démocratiques, que celles imposées à tous les partis politiques par la Constitution et la loi ». A cette disposition constitutionnelle, il convient d'ajouter le principe selon lequel, dans une démocratie, l'opposition politique remplit une fonction tribunitienne, qui consiste pour elle, à mettre

en accusation l'action gouvernementale, à critiquer les mauvais choix et les défaillances du pouvoir en place et à proposer des politiques alternatives.

Excellence, monsieur le président de la République,

La République et la démocratie protègent les différences. Elles garantissent les libertés fondamentales et les droits humains. La République se construit autour des droits inaliénables des citoyens. Elle postule le règne des citoyens égaux en droits. Un régime construit sur la pratique de la violence politique viole les valeurs de la République et de la démocratie. Un Etat démocratique a l'impérieux devoir de protéger les citoyens contre la criminalité politique.

Or, sur le plan sécuritaire, dans notre pays et dans la perspective de l'élection présidentielle de mars 2026, en violation flagrante des caractères républicain et démocratique officiellement proclamés du pays, ainsi que des articles 9,11, 14, 58 et 63 de la Constitution en vigueur, articles cités supra, les moeurs barbares à l'œuvre pendant les temps funestes de la JMNR, temps caractérisés par des violences politiques perpétrées par les tortionnaires Mabouaka François, Kouyouama, alias Castro et autres Antoine Ngayot de triste mémoire, sont ressuscitées allègrement.

Le mode opératoire est toujours le même : créer un climat d'insécurité dans le pays, dans le sinistre dessein d'intimider les opposants politiques et tous ceux qui ne portent pas le pouvoir actuel dans leurs cœurs, et plus largement, de faire peur aux populations. Cette stratégie de l'intimidation nous a été récemment rappelée dans un audio devenu viral sur les réseaux sociaux, audio diffusé par l'ancien député de Moungali, Heydevert Mouagni. En effet, dans cet audio, l'ancien député, aujourd'hui déchu et en fuite à l'étranger, a révélé que sous le pouvoir dirigé par l'ancien président Pascal Lissouba, les têtes pensantes du camp de l'actuel président de la République, ayant à leur tête, le défunt Oko Camille, avaient mis en œuvre une stratégie visant à créer l'insécurité dans le pays, aux fins de discréditer le pouvoir de l'époque, retourner l'opinion nationale contre lui, amener les populations à regretter la période Sassou, caractérisée selon eux, par le règne de la paix sociale et de la tranquillité de l'ordre public, et partant, de les inciter à exiger le retour au pouvoir de l'ancien président Denis Sassou Nguesso.

Aujourd'hui, comme dans les années 1993-1998 au cours desquelles les exécutions extrajudiciaires étaient légion, le pouvoir actuel a remis en train la stratégie de l'intimidation, en vue de se donner les moyens de se maintenir à vie à la barre par la force brutale. Pourtant, lors de la Conférence nationale souveraine de 1991, les participants avaient lancé le cri de cœur suivant, à l'endroit de la classe politique congolaise : « **Plus jamais ça** ».

Malheureusement, ils n'ont pas été entendus. Le lavement des mains, le 10 juin 1991 n'a pas produit d'effets. Le cycle infernal des violences politiques se poursuit inexorablement. Aujourd'hui, l'insécurité est partout. Des groupes criminels, tels les Bébés noirs et les milices privées sèment la terreur et la désolation dans les villes, particulièrement à Pointe-Noire et à Brazzaville, en commettant des braquages de domiciles privés, des agressions physiques sur de paisibles citoyens, des violences politiques contre tous ceux qui osent dénoncer les méfaits du pouvoir actuel, comme en témoignent l'agression barbare du candidat à l'élection présidentielle de 2026, Lassy Mbouity par les Bébés noirs à Pointe-Noire, le 30 avril 2025 et son enlèvement à Brazzaville, le 11 mai 2025 à son domicile, en plein jour, par des assaillants cagoulés et armés. Après près de 10 jours de séquestration, de tortures et traitements inhumains, ses ravisseurs ont jeté Lassy Mbouity dans la rivière Madoukou Tsékélé à Poto-Poto, tout nu et dans un état piteux. Le témoignage de la victime est glaçant. On se croirait à Haïti aux temps des « Tontons Makouts ou Bébés doc », milices privées sanguinaires du dictateur Duvalier.

Excellence, monsieur le président de la République,

Face à cette situation d'une extrême gravité, l'Assemblée nationale, le Sénat, le gouvernement de la République, le procureur de la République et le soi-disant chef de l'opposition observent un silence

assourdissant. Ce silence est synonyme de complicité assumée, voire de participation active. Nous dénonçons avec la dernière énergie cette attitude de démission nationale et cette indifférence coupable et cruelle de non-assistance à un citoyen congolais en danger.

Dans le même ordre de préoccupations, nous condamnons avec la plus grande fermeté, l'agression barbare dont est victime notre compatriote Lassy Mbouity. Nous lui exprimons notre compassion et notre solidarité et lui souhaitons une prompte guérison. Nous exigeons du pouvoir son évacuation sanitaire dans les plus brefs délais, à destination d'un pays de son choix.

Nous interpellons le ministre de l'intérieur, le ministre de la justice, le Secrétaire général du Conseil national de sécurité et le Directeur général de la C.I.D., afin qu'une enquête transparente et impartiale soit diligentée dans les meilleurs délais, pour faire toute la lumière sur cet abominable crime.

Nous exigeons que les auteurs de cette barbarie soient retrouvés dans les plus brefs délais, traduits devant les tribunaux et punis de façon implacable. Dans le même esprit, nous exigeons conformément à l'article 14 de la Constitution, la déchéance politique et/ou la révocation de leurs charges, des commanditaires de ce crime crapuleux, et plus largement, les commanditaires de la criminalité politique actuelle.

Dans le dessein de mettre fin à la criminalité politique ambiante, nous demandons instamment que soient dissous les groupes criminels (Américains, Arabes, Africains fâchés, Koulounas), toutes les polices politiques, toutes les milices privées, toutes les écuries rattachées à certains officiers et toutes les forces parallèles dont a parlé le porte-parole du gouvernement congolais, et qui seraient selon lui, les auteurs de l'enlèvement de Lassy Mbouity.

Excellence, monsieur le président de la République,

En sus de la crise sécuritaire gravissime décrite ci-dessus, notre pays est confronté à une crise financière et sociale sans précédent. En effet, sur le plan financier, le Congo-Brazzaville est un malade grave qu'il nous faut soigner. Il est étranglé par une dette publique abyssale, évaluée à près de 8 mille milliards 500 millions de francs CFA, soit 99% du PIB (dont 39,87% au titre de la dette extérieure et 60,13% au titre de la dette intérieure). Il est illiquid et ne peut plus assurer régulièrement le paiement des dépenses obligatoires (salaires des fonctionnaires qui émargent aux budgets de transfert, pensions de retraite, bourses des étudiants, service de la dette). Les défauts de paiement de la dette contractée sur le marché financier et monétaire de la CEMAC sont récurrents, à telle enseigne que lors de la dernière réunion des chefs d'Etats de la zone CEMAC, le Congo a écoper d'un blâme et a été sommé de rétablir au plus vite, la situation de ses réserves de change internationales.

Sur le plan social, la situation de notre pays est marquée par la baisse vertigineuse du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des populations, la paupérisation aggravée des couches déshéritées, les pénuries chroniques d'eau potable, d'électricité, de carburant, la montée en flèche des prix des denrées alimentaires de première nécessité, l'explosion exponentielle de la morbidité et de la mortalité sur toute l'étendue du territoire national, la précarité de l'emploi, le chômage endémique en général, le chômage des jeunes en particulier, la maltraitance des retraités réduits à la misère et transformés en nécessiteux, le déferlement des violences criminelles, etc. Les populations sont enfermées dans le cercle vicieux de la misère, de la maladie et du désespoir qui sape leur énergie et réduit leurs capacités. Elles vivent un véritable enfer terrestre et sont dans une désespérance totale.

Dans ce contexte dominé par l'explosion de l'insécurité et la désespérance sociale, est-il raisonnable et humain pour un Etat, d'envisager d'organiser, de façon unilatérale avec ses propres partisans déjà déployés sur le terrain et battant illégalement campagne, une élection présidentielle en mars 2026 ? Assurément non. L'élection présidentielle de 2026 n'est pas à l'ordre du jour, pour trois raisons fondamentales. **Primo**, le Congo-Brazzaville est aujourd'hui en faillite financière et en cessation des paiements courants. De ce fait, les populations vivent une situation sociale épouvantable. Dans ces conditions il n'est pas humain d'envisager d'organiser des élections, alors que le peuple galère.

Secundo, les conditions d'organisation d'une élection présidentielle libre, transparente, honnête et apaisée en 2026 ne sont pas remplies. En effet, la pratique électorale dans notre pays a montré que toutes les élections organisées sous l'empire du système électoral à l'œuvre depuis 2002, sont des parodies d'élections, pipées d'avance. Sans une réforme en profondeur préalable du système électoral actuel, l'élection présidentielle de 2026 ne sera qu'un énième coup d'Etat électoral, perpétré par le pouvoir. Dès lors, le défi politique majeur du moment est la refondation préalable du système électoral à l'œuvre depuis 2002. C'est là un passage obligé. **Tercio**, le pic atteint par l'insécurité aujourd'hui empêchera la libre circulation des candidats sur toute l'étendue du territoire national lors de la campagne électorale.

Excellence, monsieur le président de la République,

Les cultures traditionnelles congolaises sont des cultures du « Mbongui », c'est-à-dire, **du vrai dialogue et du consensus**. La criminalité politique est contraire à nos traditions culturelles. Elle blesse la démocratie. Il faut y mettre immédiatement fin. Le peuple congolais a besoin d'un Congo apaisé, humain et vivable. Comme le déclarait à juste raison, notre compatriote Zao dans sa chanson culte, **Ancien combattant** : « **La guerre ce n'est pas bon, ce n'est pas bon** ». Des sources dignes de foi, il nous revient que des quantités énormes d'armes et de munitions de guerre, ainsi que de nombreux mercenaires étrangers entrent quotidiennement sur notre territoire et que les différents clans du pouvoir qui se disputent votre succession, sont vent debout et cherchent à créer des troubles dans le pays. Le peuple congolais a trop pâti des affres des guerres fratricides à répétition. Il faut lui épargner de nouvelles épreuves tragiques.

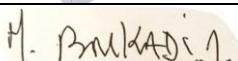
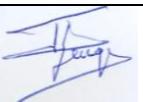
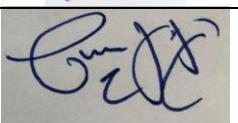
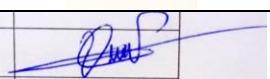
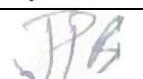
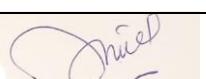
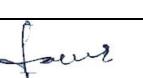
La situation de crise généralisée que traverse notre pays interpelle chaque conscience et appelle à transcender les clivages politiques, idéologiques, ethniques et générationnels. **Profondément attachés à la paix, à l'unité et à la concorde nationales et mus par le souci patriotique de contribuer à la construction des conditions permissives d'une sortie pacifique de la crise actuelle, nous, citoyens congolais, signataires de la présente lettre, vous invitons solennellement, en votre qualité de garant du respect de la Constitution, de la paix sociale, de l'unité et de la concorde nationales, à bien vouloir, d'une part, convoquer dans l'immédiat, un vrai dialogue politique national, rassemblant sans exclusive, les représentants de toutes les forces vives du pays, pour élaborer ensemble des mesures fortes et appropriées, en vue de sortir de façon pacifique, notre chère patrie de la crise multidimensionnelle qui a plongé les populations congolaises dans l'extrême misère, la maladie et la désespérance sociale, et d'autre part, libérer sans conditions, tous les prisonniers politiques, notamment le général Jean-Marie Michel Mokoko et l'ancien ministre, André Okombi Salissa.**

Le dialogue national inclusif que nous appelons de nos vœux ne sera pas un lieu de règlements de compte ou de revanche, mais un espace de réflexion approfondie et d'échanges sereins sur les défis majeurs auxquels le Congo est confronté et d'élaboration de propositions concrètes, visant le redressement de notre patrimoine commun, **aujourd'hui naufragé**. **L'histoire offre parfois à ceux qui ont la charge de conduire le destin d'un pays, la possibilité de poser un acte qui transcende leur propre parcours. Conduire le Congo vers une transition consensuelle et apaisée, serait pour vous, Excellence, monsieur le président de la République, une belle occasion d'inscrire votre nom dans une page réconciliatrice de notre histoire.**

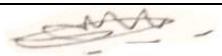
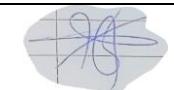
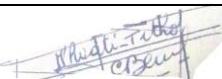
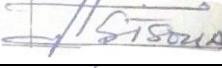
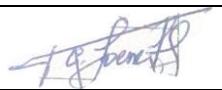
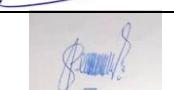
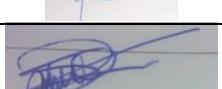
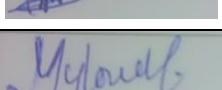
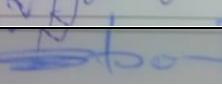
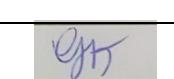
Vivement la paix. En avant pour un vrai dialogue politique national inclusif et une transition non conflictuelle et apaisée.

Les signataires

Les signataires de la lettre ouverte au Président de la République (1/3)

Prénoms et Noms	Partis politiques ou associations de la société civile ou personnalités indépendantes	Signatures
Mathias DZON	Président de l'ARD	 Mathias Dzon
Modeste BOUKADIA	Président du CDRC Diaspora	
Aimée MAMBOU GNALI	Ancienne ministre	
Mariotti OUABARI	Ancien ministre Diaspora	
Georges NTSIBA	Ancien ministre	
Victor ONIONGO	Personnalité indépendante	
Guy Magloire MAFIMBA MOTOKI	Coordonnateur PCRC Diaspora	
Andréa NGOMBET	Diaspora	
John Benith DZABA	Assises nationales du Congo	
Cédric BALOU	PA-PE	
Dacy ELO	URPN	
Jean Sylvestre ITOUA	UPRN France	
Jean-Paul BOUITI	Personnalité indépendante	
Jean-Pierre MOUMELE	Représentant CAAD Europe	
Sylvain BITALA	CAAD Europe	
Roussel Darlin NGAMBA	Société civile	

Les signataires de la lettre ouverte au Président de la République (2/3)

Prénoms et Noms	Partis politiques ou associations de la société civile ou personnalités indépendantes	Signatures
Patrice OWANI	Diaspora Russie	
Raymond Serge MVIRI	Président du RDR	
Norbert NGOULOU TSIBA	Président du MVC	
Pwaty TITHO	ARD	
Melvin LOUWAMOU	PA-PE	
Roger OTSOUA	UPRN	
Honorine TCHILENDÖ	ARD	
Camille LOUEMBA	ARD	
Théodore MBEMBA	PCRC Diaspora	
Franck NTSANA	PCRC Diaspora	
Charly LOUBAKI	MVC	
Gilbert KOMBO MANIANGOU	URPN	
Rigobert Lazare DOUNIAMA	RDR	
Gaston MIYALOU	PA-PE	
Jean-José KOMBO	UPRN	
Gilbert TSANGA	PSRD	

Les signataires de la lettre ouverte au Président de la République (3/3)

Prénoms et Noms	Partis politiques ou associations de la société civile ou personnalités indépendantes	Signatures
François DZANGA MOUKASSA	MVC	
Paul Hubert KIDZOUA	RDR	
Dieudonné MAMPASSI	ARD	
Giovanni DE MPINGA	URPN	
Bertrand MINIER	Association Ras-Le-Bol	